



Classe de 3^{ème} PREPA METIERS

Niveau d'entrée : /

Niveau de sortie en cas de réussite aux examens : /

Durée du cursus : 1 an

Modalités d'admission :

En fin de classe de 4^e vous et votre enfant devez adresser une demande d'admission en 3^e "prépa-métiers" au chef d'établissement d'origine. Vous devez faire cette demande au moment de la formulation de vos vœux définitifs pour le passage en 3^e.

Après avis favorable du conseil de classe, une commission académique examine la demande de passage en 3^e «prépa-métiers».

Cette commission accorde ou refuse la demande. Elle communique sa décision à l'établissement scolaire où vous souhaitez intégrer la 3^e «prépa-métiers». La décision vous est également transmise.

Eligible à l'apprentissage* :

NON

* Plus d'informations sur l'apprentissage sur le site internet du CFA Académique : www.academie.reims.fr/reseau/gipfcip-cfa/

Frais de scolarité si apprentissage :

En apprentissage, la scolarité est financée dans le cadre d'un contrat de travail, par l'entreprise via son Opérateur de Compétences (OPCO).

Accueil PSH :

Formation ouverte aux personnes en situation d'handicap. Moyens de compensation à étudier avec l'infirmière scolaire de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Passage des épreuves de l'examen du Brevet des collèges.



Taux de réussite aux examens (2022)

95%

Votre enfant est au collège et veut s'orienter vers la voie professionnelle ou l'apprentissage ? Il peut demander à accéder à la classe de 3^e "prépa-métiers". Ce dispositif lui permet de découvrir plusieurs métiers tout en suivant les enseignements classiques de la classe de 3^e.

► Public et Prérequis

Elèves de 4^{ème}

► Métiers et Compétences visés

Cette classe est proposée aux élèves **volontaires** qui souhaitent explorer des métiers et des formations pour construire leur **projet d'orientation**, en particulier vers le lycée professionnel ou l'apprentissage.

- Maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, commun à toutes les 3^{èmes}.
- ASSR2 (*Attestation scolaire de sécurité routière*).
- PSC1 (*Prévention et secours civiques de niveau 1*).
- Certification PIX (*Certification est reconnue par l'Etat et par le monde professionnel, et permet ainsi à chacun de valoriser ses compétences numériques dans le cadre de son orientation, d'une recherche de stage voire même, sur du plus long terme, d'une recherche d'emploi.*).

Réussir autrement

- 180 heures de découverte des métiers et des formations professionnelles.
- Des méthodes pédagogiques différentes.
- Une classe à effectif réduit.
- Une collaboration étroite avec le psychologue de l'Éducation Nationale.
- Des bilans réguliers avec les parents.



► Programme de formation

Nombre d'heures de cours par semaine	
Enseignement Général	23h00
Consolidation Français/ Mathématiques	2h00
Dispositif devoirs-faits	1h00
Enseignements de découverte professionnelle	5h00
Stages d'observation en en- treprise	3 semaines

► Stages

Durée des stages sur le cursus de formation complet : 3 semaines x 35h

Les stages sont-ils éligibles à l'allocation PFMP* (*Périodes de formation en milieu professionnel) ? Non

Puis-je avoir une gratification versée par l'entreprise à la fin de mon stage ? Oui

Les stages sont-ils certificatifs ? Non

Vais-je être accompagné (e) pour trouver mon lieu de stage ? Oui, mais l'élève doit-être le moteur de ses recherches.

► Poursuites d'études

À la fin de la classe de 3^e « prépa-métiers », votre enfant participe à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves de 3^e.

Toutefois, l'accès aux formations professionnelles lui est favorisée.
Sa demande d'affectation est prioritaire.

Cependant, rien ne lui interdit de poursuivre des études générales ou technologiques.

Les + du lycée

PAUL VERLAINE



Visite virtuelle

Restaurant Scolaire
Internat filles & garçons
Cafétéria,
Maison des élèves et étudiants
Association sportive
Salle de musculation
Mini-entreprises
Lycée 4.0

